



Annemasse **Agglo**

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

N°AG_2023_051

Objet : Nomination de Madame Zekiye AKYOL, mandataire de la régie de recettes du centre aquatique de Château Bleu suite à l'arrêt maladie de Madame Rania MOISE

Le Président de la Communauté Annemasse Les Voirons Agglomération,

Vu l'arrêté Préfectoral n° 2007-3569 du 5 décembre 2007 portant fusion de la Communauté d'Agglomération de la Région Annemassienne et de la Communauté de Communes des Voirons,

Vu décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22,

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'article L.6143-7 du Code de la Santé Publique ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu la décision n°D-2014-0091 en date du 27 mai 2014, portant constitution d'une régie de recettes auprès du service centre aquatique de Château Bleu,

Vu la délibération B-2017-178 en date du 28 juin 2017 fixant le régime indemnitaire tenant compte des sujétions et expertises des régisseurs de recettes, d'avances et de recettes et d'avances,

ARRÊTE

Article 1 : Madame Zekiye AKYOL, agent contractuel de la fonction publique territoriale est nommée mandataire de la régie de recettes du centre aquatique à partir du 16 octobre 2023 jusqu'au 31 octobre 2023 avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci. Les agents en fonction sur le poste de mandataire de la régie de Château Bleu sont au 1er octobre : (Claire DORET, Marie BENIT, Rania MOISE, Corinne BUCHAUD, Léopold VANDENBROUCKE).

Article 2 : Madame Zekiye AKYOL ne bénéficie pas du régime indemnitaire lié à leurs groupes de fonctions définis par l'assemblée délibérante,

Article 3 : Madame Zekiye AKYOL est conformément à la réglementation en vigueur chargés de la garde et de la conservation des fonds et valeurs qu'il recueille ou qu'il lui est avancé par le comptable public, du maniement des fonds et des mouvements de comptes de disponibilités, de la conservation de pièces justificatives ainsi que de la tenue de la comptabilité des opérations.

Article 4 : Madame Zekiye AKYOL ne doit pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans les actes mentionnés en visa du présent arrêté, sous peine d'être constitué comptables de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Nouveau Code Pénal.

Article 5 : Madame Zekiye AKYOL est tenue de présenter les registres comptables, les fonds et les formules de valeurs inactives aux agents de contrôle qualifiés.

Article 6 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inscrit au registre des arrêtés de la communauté d'agglomération Annemasse - les Voirons Agglomération,

télétransmis en Préfecture de Haute-Savoie et notifié aux intéressés. Une ampliation sera transmise au comptable de la collectivité et au Président du CDG 74.

Article 7 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de l'arrêté ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Pour le Président et par délégation,

le 31 OCT. 2023

Pour le Président et par délégation,
Julie MARAUX
Directrice Générale Adjointe des services



Notification aux intéressé(e)s :

Vu l'avis conforme du comptable public

assignataire,

La Trésorière principale d'Annemasse

Madame Marie-Laure SARRAZIN-RAMAYE

Le Comptable Public

Par procuration

L'Inspecteur des finances publiques

Nathalie BRUNGARD

La régisseuse titulaire,

Madame Marine TONOLI

Date :

Signature :

Direction Départementale des Finances publiques

SGC d'Annemasse

3 rue Marie Curie

CS 80529

74107 ANNEMASSE

La mandataire,

Madame Zekiye AKYOL

Date :

Signature :